

Date de dépôt : 18 novembre 2008

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition contre le renvoi de M. M. D. et de sa famille et pour la régularisation de leur situation

Rapport de M^{me} Sylvia Leuenberger

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est réunie le 29 septembre 2008, sous la présidence de M. Frédéric Hohl, pour traiter de cet objet. Le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier

Il s'agit d'une pétition, sous forme de lettre, adressée à la présidente du Grand Conseil, M^{me} L. Bolay, de la part d'un algérien qui demande, en faveur de son frère, M. Dahlab, une intervention des autorités genevoises afin que celui-ci ne soit pas renvoyé et que sa situation soit régularisée. Son frère vit en Suisse depuis seize ans, de façon paisible et autonome financièrement. La situation étant un peu complexe, pour les détails se référer au texte de la pétition annexée.

Audition du pétitionnaire M. Dahlab

M. Dahlab prend la parole et explique être Algérien et demeurer en Suisse depuis seize ans. Il déclare qu'après avoir échoué à l'Université de Genève et avoir vu son autorisation de séjour résiliée, il s'est rendu à Neuchâtel pendant deux ans. Il remarque cependant que les autorités de ce canton l'ont également débouté et qu'il est donc revenu à Genève. Il mentionne alors que malgré tous les avis en sa faveur, il a finalement été débouté quant à sa demande de permis. Il remarque pourtant se sentir bien intégré et avoir deux filles dont l'aînée est scolarisée.

Il n'a jamais fait l'objet de mesure d'éloignement.

Il ne sait pas pourquoi son permis lui a été refusé.

Comme démarche, il a écrit au Centre social protestant et il y a quelques années il avait obtenu un permis d'étudiant.

Il exerce la profession de caissier dans une station-service depuis neuf ans. Il ajoute n'avoir jamais été assisté par l'Etat.

Débat de la commission :

Il est relevé que ce monsieur est là depuis des années, qu'il est chassé alors qu'il n'a commis aucun acte répréhensible; qu'il ne pouvait pas se faire naturaliser, car il ne possède pas de permis C.

Toute la commission pense qu'il faut soutenir ce monsieur, qui travaille en Suisse et qui n'a pas de raison d'être renvoyé. Mais la commission ne voudrait pas non plus lui créer des ennuis.

Les trois arguments suivants font pencher la commission pour un renvoi au Conseil d'Etat :

- le directeur de l'Office de la population pourrait indiquer s'il y a un espoir;
- le Conseil d'Etat, lors de la précédente législature, soutenait la régularisation des sans-papiers;
- il existe également l'option des permis humanitaires délivrés par le canton.

La commission voudrait que le Conseil d'Etat étudie ce cas et cherche une solution à son non-renvoi. La régularisation de sa situation serait une piste.

Proposition du renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat :

L'unanimité de la commission vote le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat (pour : 2 R, 3 L, 2 PDC, 2 Ve, 2 S, 2 UDC, 1 MCG).

Pétition

(1664)

contre le renvoi de M. M. D. et de sa famille et pour la régularisation de leur situation

En tant que simple citoyen, je m'adresse à vous et à votre esprit d'ouverture aux multiples facettes culturelles qui composent notre Genève internationale et qui fait sa force et sa richesse. Je m'adresse également à l'étrangère qui symbolise la capacité d'accueil de notre canton. Connaissant votre origine, votre parcours exceptionnel, votre sens humaniste, je ne peux qu'espérer qu'une issue favorable à cette impasse parviendra de l'enfant de Galice qui a réussi à l'étranger.

Afin de cerner la problématique, un bref rappel des faits est nécessaire. Je suis d'origine algérienne, citoyen helvétique, installé en Suisse depuis dix-huit ans, marié à une Suissesse, père de trois enfants. Je travaille, suis intégré et mène une vie extrêmement paisible. Cependant, depuis dix ans environ, je bataille au côté de mon frère afin de surmonter les difficultés avec lesquelles il vit au quotidien. Parmi ces dernières, il est privé d'un de ses droits les plus fondamentaux, en l'occurrence, il est privé de sa liberté de déplacement.

En effet, quelques années après mon arrivée en Suisse, j'ai été rejoint par mon frère. Celui-ci a entamé des études et à la fin, il a été prié de quitter la Suisse. Seulement, nous sommes en 1997, mon frère, pour des raisons de sécurité, ne pouvait pas rentrer en Algérie, car cette alternative était tout simplement dangereuse. Pendant cette décennie, ce pays était ravagé par une guerre civile qui a causé plus de 100 000 victimes. Au fur et à mesure que le temps passait, mon frère avançait également en âge, ses attaches vis-à-vis de la Suisse s'enracinaient profondément et un retour dans un pays ruiné par cette crise pour refaire sa vie devenait presque une mission impossible.

Aujourd'hui, il est âgé de 45 ans, marié à une Algérienne, père de deux enfants nés en Suisse et après avoir passé plus de seize ans en Suisse, il se sent plus Suisse qu'Algérien. Seulement le problème se pose au niveau de son permis de séjour. Il fait partie de ces travailleurs au gris, qui travaillent, paient les charges sociales, contribuent à notre économie et qui font partie du paysage genevois, mais sans statut légal clair.

Comme vous pouvez le constater à la lecture du document annexe, les autorités genevoises sont disposées à lui octroyer un permis de séjour, pour autant que Berne donne son feu vert.

A cet égard, le Tribunal fédéral administratif vient de rendre son verdict par une réponse négative et a communiqué celle-ci à l'Office cantonal de la population du canton de Genève. Ce dernier n'a pas tardé à donner le 31 juillet 2008 comme date de départ à la famille de mon frère.

Suite à cette décision, nous sommes sous le choc et cherchons à trouver une solution. Selon une connaissance, un cas similaire à celui de mon frère n'a trouvé son salut qu'à travers le Parlement, c'est la raison pour laquelle je sollicite votre soutien pour nous venir en aide.

Par ailleurs, l'intégration de mon frère est exemplaire. Aimant la rigueur, le travail, le sérieux, la propreté, la ponctualité et la précision, il a immédiatement trouvé ses repères en Suisse. La Suisse, qui est faite de ces valeurs, l'a comblé depuis ses premières vacances de 1990.

Quant à son indépendance financière, il a toujours pu compter sur lui-même, a toujours travaillé et gagné sa vie honnêtement sans avoir à demander de l'aide à personne.

Autre élément important, j'ai pris l'habitude de voir mon frère pratiquement quotidiennement et de le consulter pour les sujets importants et moins importants. Je ne saurais concevoir la vie en Suisse sans lui, avec lequel j'entretiens un rapport particulier que je n'ai pas avec mes autres frères.

Son épouse est également sans statut légal, elle travaille dans l'économie domestique, s'occupe d'un enfant et fait le ménage pour une famille. Celle-ci est ravie de son employée et, pour l'aider, cette famille ne peut que fournir une recommandation comme excellente référence.

De plus, elle s'occupe souvent de nos enfants, qui apprécient fortement leur tante à laquelle ils témoignent une grande affection. Elle entretient également une excellente relation avec mon épouse. Une affinité s'est dégagée immédiatement après leur première rencontre, elles sont très proches l'une de l'autre et très amies.

Le mariage de mon frère ainsi que la naissance de ses deux enfants n'a fait que renforcer et consolider l'étroite relation qui existe entre les familles. Mes enfants aujourd'hui sont fiers de dire qu'ils ont deux cousines à Genève. Nos familles se rencontrent jusqu'à trois fois par semaine, le mercredi, le samedi et le dimanche, et partagent tellement de choses que l'ensemble de ce noyau devient indissociable.

D'autre part, notre fils aîné, âgé aujourd'hui de 15 ans, comme vous pouvez le constater sur le jeu de photographies en annexe, dépassant son oncle en taille, est presque né dans les bras de mon frère. Mes enfants ont grandi avec un oncle affectueux et attentionné qui s'est beaucoup occupé

d'eux. Ces liens familiaux sont extrêmement importants pour l'équilibre de l'ensemble des deux familles.

Une rupture brusque de cette liaison aurait, sur tous les plans, une conséquence dramatique non seulement pour les adultes, mais également pour les enfants. Comment pouvons-nous répondre à des êtres innocents concernant l'absence subite du jour au lendemain de leurs cousines ? Un renvoi de cette famille est considéré, notamment par les enfants qui ne sont pas conscients de la situation, comme une mort subite.

Autre élément important, les autorités genevoises lui demandent de rentrer en Algérie, son pays d'origine. Seulement, depuis quelques années, pratiquement tous les membres de notre famille, et notamment mes parents, se sont établis à Paris. De ce fait, mon frère serait obligé de se rendre en France pour rejoindre sa famille, ce qui ne fait que déplacer le problème.

Pour finir, et à titre personnel, je ne peux qu'exprimer ma gratitude et mon respect à la Confédération helvétique pour la confiance qu'elle m'a témoignée en m'accordant la citoyenneté. En guise de retour, je ferai tout mon possible pour être à la hauteur de cet honneur. Dans ce contexte, connaissant mon frère, son admission officielle dans notre société fera de lui un citoyen exemplaire.

Soyez remerciée, Madame la Présidente, pour votre diligence, et en espérant que par votre intermédiaire, une bouffée d'oxygène viendra faire renaître nos familles.

N.B. : 220 signatures

p.a. M. Ali Dahlab

Chemin Petit-Bois 6

1219 Châtelaine